

## **EB9.R63      Budget supplémentaire pour 1952**

Ayant examiné les prévisions budgétaires supplémentaires pour 1952, d'un montant de \$30.000, destinés à rembourser au fonds de roulement la somme qui, conformément à une autorisation accordée par le Conseil au cours de sa huitième session (résolution EB8.R55), avait été prélevée pour une aide d'urgence à l'Inde,

### **Le Conseil Exécutif**

1. NOTE que le solde de caisse du compte d'attente de l'Assemblée est suffisant pour fournir ce montant de \$30.000;

2. ESTIME que la meilleure façon de financer ces prévisions serait d'autoriser un virement en provenance du solde de caisse du compte d'attente de l'Assemblée;

3. RECOMMANDE à la Cinquième Assemblée Mondiale de la Santé l'adoption de la résolution suivante:

La Cinquième Assemblée Mondiale de la Santé,

Ayant examiné la recommandation du Conseil Exécutif relative aux prévisions budgétaires supplémentaires pour 1952, destinées à rembourser au fonds de roulement le montant de \$30.000 qui avait été prélevé pour une aide d'urgence à l'Inde,

1. APPROUVE le budget supplémentaire de 1952;

2. OUVRE un crédit de \$30.000 destiné à rembourser au fonds de roulement le montant qui avait été prélevé;

3. DÉCIDE que ce crédit supplémentaire pour 1952 sera financé au moyen du solde de caisse du compte d'attente de l'Assemblée; et, en conséquence,

4. AUTORISE le Directeur général à virer, à cet effet, le montant de \$30.000 en provenance du compte d'attente de l'Assemblée.

*(Dix-septième séance, 31 janvier 1952)*